



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Grégory FASSOTTE et Madame Séverine JANSZKY domiciliés Route de la Gileppe 138 à 4845 Jalhay.

Le terrain concerné est situé Chemin de la Frise à 4845 Sart et cadastré division 2, section B n°3100C, 3100D.

Le projet est de type : la construction d'une habitation, et présente les caractéristiques suivantes :

L'habitation présente un gabarit R+1. La composition volumétrique s'articule autour du volume principal couvert par une toiture à deux versants en tuiles en terre cuite de teinte noire. Des volumes secondaires à toiture plate sont implantés en retrait du volume principal. Le matériau principal de parement est la brique de teinte rouge brun. (Voir axonométrie)

Avis obligatoire, annonce de projet en vertu de l'article R.IV.40-2. §1er, 2° : la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Conformément à l'art. D.I.16. § 1^{er} du CoDT, les mesures particulières de publicité sont suspendues du **16 juillet** au **15 août**.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **23/07/2026** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20/07/2026 au 31/08/2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202600056/5430/2026**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 18/06/2026

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG